

1  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT  
SECRETARIAT GENERAL**

Direction des Séances  
Division des Plénières

*SESSION ORDINAIRE  
DE MARS 2025  
(2<sup>ème</sup> S.O.)*

**PROCES-VERBAL N° 22  
DE LA SEANCE PLENIERE DU DIMANCHE 15 JUIN 2025**

Palais du Peuple

TS

✓

✓

## I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue la veille, est reprise ce dimanche 15 juin 2025, à 14 heures 26 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 81 membres sont présents.
- 17 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1. AMINATA NAMASIA Bazego       | 10. KANYIMBU SHINDANY Michel |
| 2. BABANGA MPOTIYOLO Anicet     | 11. MBUGUJE MAREMBO Anne     |
| 3. BALE BILA Basile             | 12. MUMBERE MACHOZI Papy     |
| 4. EKUMBO LONGULU Moïse         | 13. MUYA MUBOYAYI Clément    |
| 5. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu | 14. MWANDO KATEMPA Christine |
| 6. IDI TABANI Zakaria           | 15. NAA IKAMBA Simon         |
| 7. KABASELE TUBAJIKA Micke      | 16. NGAMBANI NGOVOLI Adonis  |
| 8. KALONDA DELLA IDI Salomon    | 17. SAINI SAMUNDENGO Joe     |
| 9. KANDA KALAMBAYI Pierre       |                              |

- 11 membres sont absents.

Il s'agit de :

- |                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. BAMANISA SAIDI Jean           | 7. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO Gérard |
| 2. BANIO DEBHO Daniel            | 8. MUNTUABU LUKUNA LUABEYA Jean      |
| 3. BASEANE NANGAA Christophe     | 9. NGINDU BIDUAYA Cédric             |
| 4. KASEREKA KATOKOLYO Jean-Marie | 10. NIKOMBA SABANGU Madeleine        |
| 5. KATUMWA MUKALAY Vicky         | 11. TSHISEKEDI ILUNGA Roger          |
| 6. LABILA NKALIM Papy            |                                      |

## II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'inscription au calendrier des travaux et à l'ordre du jour, du projet de loi portant habilitation du Gouvernement, l'Assemblée plénière aborde l'examen de quatre points.

### 1. Examen et adoption du projet de loi portant Habilitation du Gouvernement

Monsieur Samuel MBEMBA KABUYA, Vice-Ministre de la Justice, présente l'économie de ce projet de loi, à l'issue de laquelle, les Sénateurs expriment, notamment, les préoccupations suivantes :

- l'urgence que présente l'autorisation de ratification de trois projets de loi contenus dans le projet de loi portant habilitation ;
- l'opportunité de présenter le projet de loi d'habilitation à la veille de la clôture de la session ;
- l'importance, pour la République Démocratique du Congo, de ratifier l'accord sur la Charte africaine de la statistique ;
- la reformulation de l'avant dernier alinéa de l'exposé des motifs.

Après les réponses du membre du Gouvernement, l'Assemblée plénière décide, conformément à l'article 129 du Règlement intérieur, de procéder à l'adoption de ce projet de loi, article par article.

Ainsi, l'intitulé et tous les articles sont adoptés sans amendements tandis que l'exposé des motifs est adopté, après amendement de l'avant dernier paragraphe reformulé comme suit : « La République Démocratique du Congo n'ayant pas encore ratifié cet accord 3 ans après son adoption par les Etats membres de l'OMC, souhaite, pour mieux sauvegarder ses intérêts, ratifier l'accord des subventions à la pêche de l'OMC, à l'instar des autres pays membres ».

TS

T

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 76 Sénateurs prennent part au vote, tous à l'unanimité votent « oui ».

## **2. Examen et adoption du rapport de la Commission mixte paritaire ECOFIN Sénat-Assemblée nationale relatif au projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2025**

Après le mot introductif du Co-Président, le Vice-Président, faisant office de Co-Rapporteur, donne lecture du rapport.

Il en ressort que toutes les divergences ont été aplanies.

Ainsi, l'Assemblée plénière adopte le rapport ainsi que toutes les dispositions harmonisées.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 76 Sénateurs prennent part au vote, 75 votent « oui », aucun « non » et 1 « abstention ».

En conséquence, le Sénat vote, après harmonisation, le projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2025.

Voté en des termes identiques par les deux Chambres, ce texte de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

## **3. Examen et adoption du rapport de la Commission Défense, sécurité et frontières relatif au projet de loi portant mise en œuvre de la réforme de la Police nationale congolaise pour la période allant de 2026 à 2030**

Après le mot introductif du Président de la Commission et la lecture du rapport par le Rapporteur, le débat est ouvert. Les Sénateurs soulèvent, notamment, les préoccupations ci-après :

- la hauteur du financement additionnel prévu dans ce texte de loi ;
- la problématique de l'exécution de ce texte de loi ;
- la constatation des disparités des quotités annuelles dans ce projet de loi ;
- l'ajout, au nombre des recommandations, la question de la mise à la retraite des policiers ;
- le durcissement de la politique de recrutement dans la police nationale en tenant compte du ratio de la population par policier ;
- l'implication de la Commission suivi et évaluation dans la mise en œuvre de ce projet de loi.

Après les réponses de la Commission, le débat est clos. L'Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission moyennant la prise en compte des recommandations relatives au ratio et à la mise à la retraite des policiers puis, procède à l'adoption du projet de loi, article par article.

L'intitulé, tous les articles ainsi que l'exposé des motifs sont adoptés tels quels.

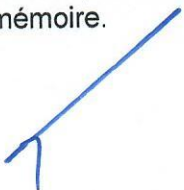
Sur 109 membres qui composent le Sénat, 77 Sénateurs prennent part au vote, tous à l'unanimité votent « oui ».

Voté en termes identiques par les deux Chambres, ce projet de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

## **4. Allocution du Président à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de mars 2025.**

En début de son allocution, le Président exprime une pensée pieuse à l'égard des compatriotes tombés sur le champ d'honneur pour défendre l'intégrité du territoire national, de ceux victimes des catastrophes naturelles, des inondations et de différentes épidémies. Il fait observer une minute de silence en leur mémoire.

TS

Au cours de cette allocution, le Président aborde les questions sécuritaires, diplomatiques, économiques et sociales de l'heure.

L'intégralité de l'allocution du Président est reproduite, *in extenso*, au Compte rendu intégral du jour.

Sur ce, il déclare close la session ordinaire de mars 2025 et lève la séance.

Il est 18 heures 52 minutes.

Fait à Kinshasa, le 15 juin 2025

La Rapporteuse,

  
Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,

  
Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE